



FICHE ADMINISTRATIVE FAMILLE

	Représentant légal 1 <input type="checkbox"/> Responsable financier	Représentant légal 2 <input type="checkbox"/> Responsable financier
Nom et prénom		
Date et lieu de naissance		
Adresse		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Adresse mail		
Nationalité		
Profession		
Nom et adresse de l'employeur		
Téléphone professionnel <i>(afin de vous joindre en cas d'urgence)</i>		

Situation familiale Marié.e Veuf.ve Divorcé.e/séparé.e depuis le

Pacsé.e en union libre, nom du conjoint :

Célibataire Famille d'accueil : nombre d'enfants.....

Assurance Maladie Nom et adresse

 Numéro de Sécurité Sociale

C.A.F Adresse.....

 Numéro allocataire.....

 Parent bénéficiaire des allocations : Représentant légal 1 Représentant légal 2

Mutuelle Nom et adresse

 N° d'adhérent

Assurance enfant Nom et adresse

 N° de contrat

Banque Nom et adresse

Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom et prénom	Téléphone	Qualité

Enfant.s à charge au foyer

Nom et prénom	Date de naissance

Prélèvement automatique :

La Ville du Tréport vous propose de régler vos factures par prélèvement automatique. Si vous êtes intéressés, une autorisation de prélèvement auprès des Services à la population en mairie du Tréport est à remplir. Merci de vous munir d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Je souhaite bénéficier du prélèvement automatique : Oui Non

J'atteste sur l'honneur avoir souscrit une assurance responsabilité civile (type MAE)

CADRE RÉSERVÉ AUX SERVICES À LA POPULATION

Documents à fournir :

- Avis d'imposition N-2 et N-1
- Justificatif de domicile
- Avis de jugement
- Livret de famille
- Attestation C.A.F
- Photocopies des vaccinations à jour
- Certificat médical d'allergie pour : Allergie à caractère faible Allergie à caractère grave
- Si prélèvement automatique : mandat de prélèvement SEPA, règlement financier et contrat de prélèvement automatique dûment complétés

Date :

Signature.s

Cette inscription est essentiellement administrative, tout dossier incomplet ne sera pas accepté. Elle est nécessaire mais ne vous décharge pas néanmoins d'inscrire vos enfants auprès des directeurs de structures. En cas de changement de situation, merci de prévenir les Services à la population par téléphone (☎ 02.35.50.55.21 - servicepopulation@ville-le-treport.fr)

« Conformément aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations recueillies à l'occasion de nos échanges font l'objet d'un traitement informatique visant à permettre à la Ville du Tréport l'instruction de votre dossier ou le traitement de votre demande. Vos données sont destinées à nos services, et au besoin, sauf opposition de votre part, à nos collaborateurs et/ou partenaires, afin de vous apporter une réponse plus appropriée. Elles seront conservées le délai nécessaire au traitement de votre demande et au plus tard jusqu'à 3 ans à compter de notre dernier contact. Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, et de rectification qui vous permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. L'ensemble de ces droits s'exerce auprès de M. le Maire par courrier accompagné d'une copie d'un titre d'identité comportant une signature à adresser en Mairie du Tréport, CS 70001, 76470 LE TRÉPORT ou son Délégué de la Protection des Données à l'adresse suivante dpo@villes-soeurs.fr ».